



Le préfet du Var « très restrictif » pour les marchés

Pour endiguer l'épidémie, les marchés, couverts ou non, sont interdits. Le préfet du Var peut accorder une dérogation à certaines communes mais il annonce qu'il sera ferme sur la question

Le confinement se durcit. Lundi soir, dans son allocution, le premier ministre Édouard Philippe a annoncé que les marchés ouverts seront fermés, en précisant que « les préfets, sur avis des maires, pourront déroger à cette interdiction ». Hier à midi, onze communes ont sollicité le représentant de l'État dans le Var, Jean-Luc Videlaïne, pour demander une exception. Le préfet l'annonce : « Je compte faire preuve d'une grande restriction en ce qui concerne les dérogations. »

Des conditions « complexes »

Trois conditions sont requises pour qu'une exception soit accordée. Premièrement, le marché doit répondre d'un besoin d'approvisionnement à la population. « Il faut que ce marché soit indispensable, précise le préfet du Var. En général, il y a des alternatives. Les supers et les hypermarchés, mais aussi les boutiques, les épiceries, les boulangeries, les boucheries ouvertes. Pour cette raison, je suis réticent à accorder des dérogations aux communes en zones urbaines. Cela vise plutôt les villages où il y a des personnes à mobilité réduite, comme des seniors, qui auraient du mal à faire leurs courses ailleurs ». Les communes doivent également être en capacité de garan-



Le préfet, Jean-Luc Videlaïne, va étudier les demandes de dérogations envoyées par les communes. (Photo Doc V. m.)

tir que le marché présente des mesures d'organisation et de contrôle adaptées : une distance entre les stands, des mesures d'hygiène mais aussi un contrôle du nombre de clients. « Pas plus de cent personnes en même temps sur le marché, poursuit Jean-Luc Videlaïne. Cela signifie un contrôle par les agents municipaux, ce n'est pas simple. Pour respecter ce décret, les conditions sont complexes. » Le préfet admet que ces mesures

impactent les agriculteurs locaux.

Professions agricoles menacées

« Il serait souhaitable que les grandes et les moyennes surfaces s'approvisionnent davantage auprès des producteurs locaux. » Il le martèle. « C'est une demande, plus qu'une formule. J'appelle les grandes surfaces à prendre des mesures en ce sens. » Il poursuit. « La situation sani-

taire est telle qu'il faut impérativement changer de braquet. On nous dit qu'on ne réserve pas le même sort aux marchés locaux qu'aux grandes surfaces. Il faut comprendre que les supermarchés et les boutiques fermées peuvent plus facilement prendre des mesures pour éviter tout contact, ils peuvent instaurer une discipline aux clients. Un marché n'a pas d'autre chef que le maire, les visiteurs circulent librement, c'est beaucoup plus compliqué à contrôler. »

Fermeture nocturne des commerces alimentaires

Jean-Luc Videlaïne n'a pas souhaité instaurer un couvre-feu dans le Var. « Je ne vois aucune pertinence à prendre, à ce stade, un arrêté qui couvrirait les initiatives municipales » déclare-t-il. Il n'a pas suivi l'exemple du préfet des Alpes-Maritimes qui a fait appliquer un arrêté de couvre-feu de 22 heures à 5 heures du matin dans l'ensemble de son département. Mais Jean-Luc Videlaïne a tout de même pris une décision pour limiter davantage les rassemblements nocturnes. « Nous avons constaté que certains commerces d'alimentation nocturne, ou partiellement nocturne, pouvaient être l'occasion de regroupement de personnes à proximité. Ce n'est pas encore signé, mais je vais proposer d'interdire l'accueil des clients à certaines heures. Je dois encore calibrer ça, mais je pense proposer une fermeture de 22 heures à 6 heures. Je ne voudrais pas trop entraver la vie des gens, pour certains ces commerces sont la seule alternative pour faire leurs courses parce qu'ils travaillent la journée. »

Les communes qui ont, hier midi, fait une demande de dérogation sont Bras, Gonfaron, Bandol, La Garde-Freinet, La Roquebrussanne, Le Rayol-Canadel, Méounes, Ollioules, Saint-Antoine, Saint-Mandrier et Saint Paul-en-Forêt. La liste « devrait s'allonger ». De son côté, le préfet du Var espère que ces mesures de confinement renforcées « permettent d'incurver la courbe du nombre de personnes contaminées ». **M. C.**